

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 22 mars 2011

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 63

N° de l'ordre du jour :

2011.03.20 : Tarifs 2011-2012 - Etablissements intercommunaux d'enseignement artistique

M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Il appartient chaque année à Versailles Grand Parc de fixer les tarifs des cinq établissements intercommunaux d'enseignement artistique.

Au titre de l'année scolaire 2011/2012, il est proposé une évolution des tarifs de l'ensemble des établissements de 2 % correspondants à l'évolution de la masse salariale du fait du glissement vieillissement technicité (GVT).

Les droits d'inscription donnant accès à ces établissements sont fixés à 35 € pour tous les établissements. L'impact financier, à la hausse ou à la baisse, est reporté sur les frais de scolarité de façon à n'engendrer aucune dépense complémentaire pour les usagers comme pour Versailles Grand Parc. En cas de changement d'établissement en cours d'année, l'utilisateur ne sera pas redevable des droits d'inscription une seconde fois.

Pour le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles, il ne sera plus demandé de carnet de timbres postaux par élève. Le coût sera reporté sur les frais de scolarité.

La facturation des prestations des établissements de Buc, Jouy-en-Josas, Rocquencourt et Viroflay étant centralisée par les services de Versailles Grand Parc à compter de cette nouvelle année scolaire, les usagers se verront proposer une facturation par prélèvement automatique par défaut, selon un rythme de paiement mensuel, trimestriel ou annuel au choix.

Dans la continuité des pratiques communales, le régime du calcul par quotient familial est appliqué pour les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas. De même, les modalités de réductions propres à chaque établissement sont précisées dans les grilles tarifaires.

Pour les établissements permettant la location d'instruments aux familles, la caution demandée est fixée à 135 €.

Les tarifs votés au titre de l'année scolaire 2011-2012 sont applicables à compter des réinscriptions et inscriptions pour la rentrée scolaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

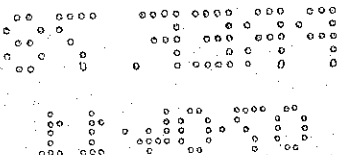
- 1) décide de fixer les tarifs des établissements intercommunaux d'enseignement artistique pour l'année scolaire 2011-2012, conformément aux tableaux joints en annexe ;
- 2) dit que les crédits seront imputés au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, nature 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » ou nature 7083 « locations diverses (autres qu'immeubles) » ou nature 752 « revenus des immeubles » pour les recettes, nature 165 « dépôts et cautionnement versés et reçus » pour les cautions des locations d'instruments et nature 678 « autres charges exceptionnelles » pour les dépenses en cas de remboursement.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET DE LA CULTURE

TARIFS 2011-2012 CONDITIONS GENERALES

Toute inscription ou réinscription entraîne le paiement intégral du droit d'inscription annuel.

En cas de changement d'établissement intercommunal en cours d'année, le droit d'inscription ne sera pas redemandé.

Toute scolarité commencée entraîne le paiement intégral des droits de scolarité dus au titre de la totalité de l'année scolaire.

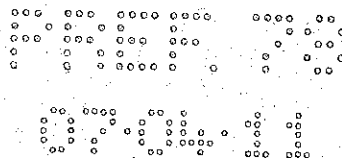
Ce principe ne pourra faire l'objet de dérogation qu'en cas de déménagement ou pour raisons de santé motivées par un certificat médical justifiant l'abandon définitif.

Toute autre demande de dérogation sera appréciée par le Président ou son représentant.

Un justificatif de domicile est nécessaire pour bénéficier du tarif résidents Versailles Grand Parc.

En cas de déménagement en cours d'année, l'application du tarif résidents Versailles Grand Parc ou du tarif extérieurs est modifiée. Exemple : un usager habitant en dehors de Versailles Grand Parc à l'inscription paye le tarif extérieur. S'il déménage au 1^{er} janvier vers une commune membre de Versailles Grand Parc, il lui sera appliqué le tarif VGP à compter de cette date. Il en est de même en cas de déménagement à l'extérieur du territoire de Versailles Grand Parc.

Pour les locations de salles, toute heure commencée est due.



DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET DE LA CULTURE

ECOLE DE MUSIQUE DE BUC

**Tarifs
annuels
2011-2012**

DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL

Payable pour tout dossier d'inscription ou de réinscription et non remboursable

Enfant	35,00 €
Adulte	
Musique d'ensemble	100,00 €

COÛT DES COURS D'INSTRUMENTS CALCULE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL

Tranches annuelles de revenu imposable en €		catégorie
1	1 905	0
1 906	2 763	1
2 764	3 189	2
3 190	3 680	3
3 681	4 246	4
4 247	4 900	5
4 901	5 655	6
5 656	6 525	7
6 526	7 530	8
7 531	8 690	9
8 691	10 029	10
10 030	11 574	11
11 575	13 355	12
13 356	15 413	13
15 414	17 786	14
17 787	20 525	15
20 526	23 685	16
23 686	27 334	17
27 335	31 543	18
31 544	36 400	19
36 401	190 561	20
Tarifs Extérieurs		21

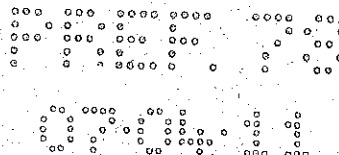
Catégorie **Tarifs
annuels
2011-2012**

EVEIL ENFANTS

0	0,00 €
1	42,40 €
2	52,00 €
3	65,35 €
4	76,80 €
5	87,35 €
6	98,85 €
7	109,40 €
8	120,85 €
9	132,35 €
10	143,80 €
11	154,35 €
12	165,85 €
13	177,30 €
14	187,40 €
15	198,90 €
16	210,85 €
17	223,20 €
18	232,85 €
19	243,90 €
20	256,75 €
21	281,50 €

1 INSTRUMENT ENFANTS

0	0,00 €
1	106,65 €
2	130,50 €
3	154,35 €
4	179,15 €
5	202,10 €
6	226,90 €
7	249,95 €
8	274,65 €
9	297,60 €
10	323,30 €
11	345,30 €
12	367,35 €



	13	393,05 €
	14	415,10 €
	15	442,15 €
	16	462,80 €
	17	487,60 €
	18	511,00 €
	19	536,70 €
	20	559,65 €
	21	616,15 €

2 INSTRUMENTS ENFANTS		
	0	0,00 €
	1	168,60 €
	2	203,95 €
	3	240,20 €
	4	276,45 €
	5	310,00 €
	6	347,15 €
	7	382,50 €
	8	418,30 €
	9	454,55 €
	10	489,90 €
	11	526,15 €
	12	560,60 €
	13	596,85 €
	14	633,10 €
	15	667,55 €
	16	703,80 €
	17	741,00 €
	18	774,50 €
	19	812,10 €
	20	846,10 €
	21	929,60 €

3 INSTRUMENTS ENFANTS		
	0	0,00 €
	1	228,75 €
	2	276,45 €
	3	324,20 €
	4	371,00 €
	5	418,30 €
	6	466,05 €
	7	512,85 €
	8	562,40 €
	9	607,40 €
	10	655,15 €
	11	703,80 €
	12	749,70 €
	13	799,95 €
	14	835,05 €
	15	894,30 €
	16	941,10 €
	17	990,65 €
	18	1 035,65 €
	19	1 082,45 €
	20	1 130,20 €
	21	1 241,30 €

1 INSTRUMENT ADULTE		
Résident Versailles Grand Parc	/	573,75 €
Hors-Versailles Grand Parc		631,15 €

ABATTEMENTS
 Une copie de l'avis d'imposition 2011 sur le revenu 2010 est nécessaire pour le calcul du coefficient familial. A défaut de remise du document avant le 30 septembre 2011, la tranche maximale est appliquée.
 Une réduction de 20% est appliquée sur le coût des enseignements (hors frais d'inscription) pour les élèves qui ont terminé leur cursus de formation musicale et poursuivent l'apprentissage d'un instrument ou plusieurs instruments.

LOCATION MENSUELLE D'INSTRUMENTS ET CAUTION	Tarifs 2011-2012
Alto 1/4	13,50 €
Alto 1/2	14,50 €
Alto 3/4 et entier	15,50 €
Cornet	15,50 €
Clarinette	20,65 €
Flûte traversière	15,50 €
Harpe celtique	25,85 €
Violon 1/4	13,40 €
Violon 1/2	14,50 €
Violon 3/4 et entier	15,50 €
Violoncelle 1/4	20,65 €
Violoncelle 1/2	21,75 €
Violoncelle 3/4 et entier	22,75 €
Xylophone	15,50 €
Caution	135,00 €

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET DE LA CULTURE

ECOLE DE MUSIQUE DE JOUY-EN-JOSAS

DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL		Tarifs annuels 2011-2012
Payable pour tout dossier d'inscription ou de réinscription et non remboursable		35,00 €
Enfants Résidents Versailles Grand Parc	I	
	II	
	III	
	IV	
	V	
	VI	
Enfants Extérieurs	/	
Adultes	/	

COÛTS DES COURS D'INSTRUMENTS ET DES COURS COLLECTIFS CALCULES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL	catégorie	Tranches annuelles de revenu imposable en €	
		I	0 €
II	6 937 €	9 840 €	
III	9 841 €	12 624 €	
IV	12 625 €	15 084 €	
V	15 085 €	17 376 €	
VI	plus de 17376 €		

	Catégorie	Tarifs annuels
COURS INSTRUMENTAUX ENFANTS (Formation musicale, instrument, cours collectifs)		
Forfait 1 instrument résidents Versailles Grand Parc	I	374,45 €
	II	395,85 €
	III	418,60 €
	IV	442,55 €
	V	467,55 €
	VI	494,05 €
Forfait 1 instrument Extérieurs	/	1 023,10 €
Forfait 2 instruments résidents Versailles Grand Parc	I	548,40 €
	II	579,30 €
	III	611,55 €
	IV	645,60 €
	V	681,30 €
	VI	719,10 €
Forfait 2 instruments Extérieurs	/	1 473,20 €

COURS COLLECTIFS ENFANTS SEULS		
Formation musicale, éveil, initiation, orchestre, atelier jazz, improvisation, chœur, culture musicale		
	I	187,00 €
	II	198,75 €
	III	211,00 €
	IV	223,90 €
	V	237,60 €
	VI	252,00 €

COURS INSTRUMENTAUX ADULTES (cours d'instrument, cours collectifs)		
Cours accessibles aux adultes dans la limite des places disponibles, priorité étant donnée aux enfants et aux jeunes		
Forfait 1 instrument	/	494,05 €

COURS COLLECTIFS ADULTES SEULS		
Cours accessibles aux adultes dans la limite des places disponibles, priorité étant donnée aux enfants et aux jeunes		
Forfait cours collectifs	/	252,00 €

ABATTEMENTS

Une copie de l'avis d'imposition 2011 sur le revenu 2010 est nécessaire pour le calcul du coefficient familial. A défaut de remise du document avant le 30 septembre 2011, la tranche maximale est appliquée.

Le droit d'inscription annuel et les cours instrumentaux pour les enfants font l'objet d'abattements en fonction du nombre d'inscrits de la même famille à l'école de musique. Les cours collectifs ne font pas l'objet d'abattement.

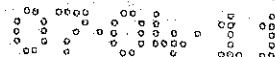
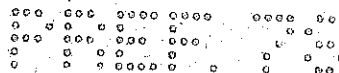
Pour deux inscrits : Abattement de 15%

Pour trois inscrits : Abattement de 20%

Pour quatre inscrits : Abattement de 30%

Pour cinq inscrits et plus : Abattement de 35%

LOCATIONS DE SALLES A L'ECOLE DE MUSIQUE (pas de manifestation publique)	Tarif horaire 2011-2012
Salles Le Bolchoï, Le Chatelet, L'Olympia, L'Ambra, La Fenice, Wagram, La Cigale	18,60 €
Salles Pleyel, La cité de la musique, La Scala	20,85 €



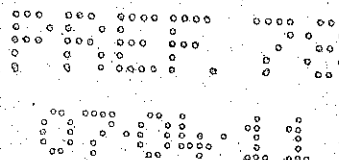
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET DE LA CULTURE

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE VERSAILLES

	Tarifs annuels 2011-2012
DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL	
Payable immédiatement à l'établissement du dossier d'inscription ou de réinscription et non remboursable	35,00 €
DROIT DE SUIVI PEDAGOGIQUE	
Suivi pédagogique avant l'examen d'entrée (déduit de la 1 ^{ère} redevance des droits de scolarité en cas d'inscription définitive)	37,30 €

	Tarifs annuels 2011-2012
DROITS DE SCOLARITE ANNUELS RESIDENTS VERSAILLES GRAND PARC	
MUSIQUE	
Cycle initial	
Formation musicale / Chant choral	218,85 €
Ateliers tous niveaux	154,70 €
1^{er} cycle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	287,95 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	283,30 €
2^{ème} cycle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	405,85 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	401,20 €
Hors cursus	401,20 €
3^{ème} cycle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	507,00 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	401,20 €
2^{ème} cycle préparation au Cycle d'orientation professionnelle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	507,00 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	401,20 €
Cycle d'orientation professionnelle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	507,00 €
Perfectionnement	585,75 €
Enseignement supérieur	250,00 €
DANSE	
Ateliers tous niveaux	154,70 €
Initiation	154,70 €
1^{er} cycle	287,95 €
2^{ème} cycle	405,85 €
3^{ème} cycle	507,00 €
Cycle d'orientation professionnelle	507,00 €
ART DRAMATIQUE	
2^{ème} cycle	287,95 €
3^{ème} cycle	287,95 €
Cycle d'orientation professionnelle	287,95 €

DROITS DE SCOLARITE ANNUELS YVELINOIS NON RESIDENTS	
VERSAILLES GRAND PARC	
MUSIQUE	
Ateliers tous niveaux	181,30 €
1^{er} cycle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	558,05 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	553,40 €
2^{ème} cycle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	728,35 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	723,70 €
Hors cursus	728,35 €
3^{ème} cycle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	908,20 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	723,70 €
2^{ème} cycle préparation au Cycle d'orientation professionnelle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	908,20 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	723,70 €
Cycle d'orientation professionnelle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	908,20 €
Perfectionnement	964,65 €
Enseignement supérieur	250,00 €
DANSE	
Ateliers tous niveaux	181,30 €
1^{er} cycle	558,05 €
2^{ème} cycle	728,35 €
3^{ème} cycle	907,90 €
Cycle d'orientation professionnelle	907,90 €
ART DRAMATIQUE	
2^{ème} cycle	618,75 €
3^{ème} cycle	618,75 €
Cycle d'orientation professionnelle	618,75 €



DROITS DE SCOLARITE ANNUELS EXTERIEURS	
MUSIQUE	
Ateliers tous niveaux	206,85 €
1^{er} cycle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture	991,20 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires)	986,55 €
2^{ème} cycle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture	1 210,45 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires)	1 205,80 €
Hors cursus	1 210,45 €
3^{ème} cycle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture	1 210,45 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires)	1 205,80 €
2^{ème} cycle préparation au Cycle d'orientation professionnelle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture	1 210,45 €
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires)	1 205,80 €
Cycle d'orientation professionnelle	
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	1 210,45 €
Perfectionnement	1 320,10 €
Enseignement supérieur	250,00 €
DANSE	
Ateliers tous niveaux	206,85 €
1^{er} cycle	
	991,20 €
2^{ème} cycle	
	1 210,45 €
3^{ème} cycle	
	1 210,45 €
Cycle d'orientation professionnelle	
	1 210,45 €
ART DRAMATIQUE	
2^{ème} cycle	
	1 210,45 €
3^{ème} cycle	
	1 210,45 €
Cycle d'orientation professionnelle	
	1 210,45 €

DROIT DE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le droit de suivi pédagogique avant examen d'entrée ne s'applique qu'aux nouveaux candidats instrumentistes et couvre les rencontres avec un enseignant de la discipline présentée à l'examen.

ABATTEMENTS

Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux droits d'inscription.

Application d'une réduction de 10 % en faveur des familles résidentes de Versailles Grand Parc d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation du livret de famille et du dernier avis d'imposition ou de la carte Famille (pour les familles versaillaises). Ce tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux droits d'inscription.

Une réduction de 5 € est appliquée pour les élèves inscrits dans 2 spécialités conformément à l'évolution des modes d'affranchissement.

La gratuité des locations est accordée dans le cadre de partenariats pédagogiques et artistiques formalisés par convention.

MODALITES DE REGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE OU DE FORMATION

Le règlement est payable :

- par prélèvements automatiques : en huit prélèvements au maximum
- en un seul versement (par carte bancaire ou par chèque), à la rentrée
- en deux versements (par carte bancaire ou par chèque), le premier au 1^{er} octobre ou, le cas échéant, à la date de l'examen d'entrée, le second au 1^{er} février de l'année en cours.

Toute année scolaire commencée est due en totalité.

Les droits de scolarité - formation annuels (à l'exclusion des droits d'inscription) sont réduits au prorata temporis pour les étudiants qui s'inscrivent après le 1^{er} janvier de l'année scolaire.

Les frais de formation réglés par les organismes financeurs de formation professionnelle continue peuvent intervenir jusqu'au 30 juin de l'année en cours.

LOCATIONS DE SALLES

Auditorium : redevance forfaitaire d'occupation pour une manifestation publique	1 105,70 €
Auditorium : tarif horaire pour répétitions	24,50 €
Salle de danse : tarif horaire pour répétitions	31,95 €
Salle Jean Philippe Rameau : redevance forfaitaire d'occupation pour une manifestation publique	255,00 €
Salle Jean Philippe Rameau : tarif horaire pour répétitions	20,85 €
Salles Charpentier, Molière, Jacquet de la Guerre et Lully, Couperin, Ibert, Debussy, Monteclair, studio de percussions : tarif horaire	18,60 €
Tarif horaire surveillant (obligatoire si la répétition ou le concert se passe en dehors des horaires d'ouverture du Conservatoire)	18,65 €
Tarif horaire régisseur (obligatoire si le matériel est mis à disposition)	19,90 €

LOCATIONS D'INSTRUMENTS - Tarif forfaitaire mensuel (sauf pour un concert)

Instrument d'une valeur inférieure à 760 €	20,85 €
Instrument d'une valeur comprise entre 760 et 3 050 €	40,40 €
Instrument d'une valeur supérieure à 3 050 €	67,05 €
Location pour un concert	109,65 €
Caution forfaitaire (rendue au retour de l'instrument)	135,00 €

CONCERTS PAYANTS ORGANISES PAR LE CONSERVATOIRE

Tarif plein	14,00 €
Tarif réduit (Etudiants de moins de 26 ans, chômeurs)	6,50 €
Invités, élèves et tutelles du Conservatoire, personnels de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	0,00 €



DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET DE LA CULTURE

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE VIROFLAY

		Tarifs annuels 2011-2012
DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL		
Payable pour tout dossier d'inscription ou de réinscription et non remboursable		
Cursus musique et danse		35,00 €
Formation musicale ou Pratiques collectives seules ou cursus de préparation à l'épreuve de musique au BAC		100,00 €

		Tarifs annuels 2011-2012
INSTRUMENT ANNUEL		
Résidents Versailles Grand Parc		585,76 €
Résidents Extérieurs		1 056,95 €
DANSE ANNUEL		
Résidents Versailles Grand Parc		284,05 €
Résidents Extérieurs		490,70 €
CURSUS DE PROJET PERSONNEL JEUNES ANNUEL		
Résidents Versailles Grand Parc		482,55 €
Résidents Extérieurs		1 056,95 €
LOCATIONS		
Caution		135,00 €
Location d'instrument (par mois)		28,90 €
Répétition d'orgue (par heure)		1,90 €

TARIF DEGRESSIF (hors location et répétition)
Une dégressivité de tarif s'applique pour les jeunes résidents de Versailles Grand Parc, nés après le 31 décembre 1987.
Elle est de 10% pour le 2^{ème} enfant, 20% pour le 3^{ème} enfant, 30% pour le 4^{ème} enfant etc.
Une réduction de 50% s'applique pour la pratique d'un deuxième instrument, pour les jeunes nés après le 31 décembre 1987.
Une réduction de 65 € est appliquée pour les élèves inscrits dans 2 spécialités conformément à l'évolution du droit d'inscription.
A partir de 3 semaines d'absence, une réduction au prorata temporis est appliquée sur les frais de scolarité.

CONCERTS PAYANTS DONNES PAR LE CONSERVATOIRE	Tarif horaire 2011-2012
Tarif plein	10,00 €
Tarif réduit (moins de 25 ans et demandeurs d'emploi)	8,00 €

LOCATIONS DE SALLES AU CONSERVATOIRE (pas de manifestation publique)	(pas	Tarif horaire 2011-2012
Salles Debussy, Gounod et Vivaldi		18,60 €
Salle Léon Leroy		20,85 €

